



« DÉFAITES DE LA MUSIQUE ET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE » :
APPEL À ACTIONS DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE.

Voici maintenant près d'une année que nos lieux de spectacle et de cinéma sont fermés à coup

d'interdictions administratives.

Voici donc près d'une année que les artistes et professionnels du spectacle ne peuvent plus présenter leurs œuvres au public. Faute de travail, nous mourrons.

Pour faire face à l'urgence sociale, nous avons posé nos revendications auprès du ministère de la Culture. Nous demandons :

- Une nouvelle « année blanche » pour les intermittents ;
- Un plan pour l'emploi de 115 millions d'euros par an pour financer les salaires des artistes et des techniciens en répétition, en résidence et pour toute autre forme de travail possible dans la période ;
- La garantie de la continuité de tous nos droits sociaux (maladie, maternité, prévoyance, médecine du travail, etc.) ;
- Le recalibrage du « fonds d'urgence » pour le rendre accessible à tous les artistes auteurs.

Nos demandes sont simples. Pourtant, le gouvernement s'entête et poursuit sa stratégie du pourrissement et se rend coupable du marasme qui se profile pour nos professions.

Sur l'assurance chômage, il envisage de mettre en place de simples « mesures spécifiques » visant les seules personnes susceptibles de quitter l'ARE au 31 août 2021 et ne penche pas vers une décision de prolongation des droits pour toutes et tous les intermittent.e.s.

Nos demandes de soutien à l'emploi sont quant à elle jugées « résiduelles » et trop onéreuses par le ministère de la Culture, comme si l'enjeu de la reprise du travail salarié n'était pas l'urgence partagée par l'ensemble de la profession.

Sur les droits sociaux, si quelques réunions ont eu lieu, les arbitrages demeurent suspendus au ministère du travail et à Bercy qui ne prennent pas la mesure de nos difficultés.

Quant aux artistes auteurs, ce gouvernement n'a pas même eu la décence d'associer les concerné.e.s au recalibrage du fonds d'urgence. Moralité, le dernier décret paru fixe à nouveaux des critères disqualifiants pour nombreuses et nombreux d'entre eux.

Compte tenu du mépris qui est pour l'instant la seule réponse de ce gouvernement, nous appelons à de nouvelles actions et initiatives sur le territoire. Vendredi 12 février 2021 se tiennent les Victoires de la Musique. Cet évènement, suivi par la profession et les publics, sera cette année à l'image de nos professions : privé de public, sans joie ni partage.

Le gouvernement doit réagir à moins qu'il soit incapable de voir l'explosion de la précarité de jour en jour. Pour nous, ce 12 février 2021 est une date symbolique qui doit être l'occasion de dénoncer « Défaite de la Musique et de la Diversité Culturelle ».

L'heure n'est pas à la résignation. Ces prochains jours, la Fédération CGT du Spectacle appellera à des actions et initiatives pour que ce vendredi 12 février 2021 soit marqué du signe de la lutte !

Paris, 09/02/2021.